

Réunion publique

Commune de Sault-lès-Rethel dans les Ardennes

4 mai 2011

De 18 à 20 heures

Compte-rendu synthétique

La deuxième réunion publique de concertation sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité s'est tenue le 4 Mai 2011 à 18H00 à la salle polyvalente de Sault-lès-Rethel.

Auparavant de 14 heures à 17 heures, RTE a tenu dans cette même salle une permanence pour accueillir toute personne désireuse d'aborder des points plus personnels avec le maître d'ouvrage.

La réunion publique a rassemblé plus d'une vingtaine de participants, citoyens, agriculteurs, représentants d'associations environnementales et élus locaux du territoire concerné.

Ouverture de la réunion et présentation du projet par RTE

A 18 heures 10, Jean-François SHERPEREEL, journaliste au quotidien régional L'Union, chargé de l'animation de la réunion, ouvre la séance et passe la parole à Michel KOCIUBA, Maire de Sault-lès-Rethel. Celui-ci accueille les participants en rappelant l'évolution de la consommation d'électricité et la nécessité de renforcer le réseau « *pour le bien-être des consommateurs* ». Il souhaite que cette réunion « *permette de voir toutes les éventuelles ambiguïtés levées* ».

Jean-François SHERPEREEL reprend la parole pour annoncer les modalités du débat avant de présenter brièvement les personnes présentes à la tribune : René DAROQUE, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP) et Vanessa CHOUQUET, chargée de la communication de RTE.

René DAROQUE, garant, rappelle ensuite les objectifs et les modalités de la concertation recommandée, tout en précisant sa totale indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et sa mission de veille : veille sur la qualité de l'information communiquée à la population, veille à l'expression la plus large possible de tous pour éclairer au mieux les choix du maître d'ouvrage. Il émet enfin le souhait d'échanges libres se déroulant dans le calme et la sérénité, précisant que ces échanges sont enregistrés afin de publier sur le site internet du projet des comptes rendus fidèles à la réalité.

Puis Jean-François SHERPEREEL présente les différents membres de l'Equipe Projet : Jean-Louis CARLIER, Directeur de Projet, « *spécialiste des lignes et par ailleurs élu local chargé du développement durable dans une commune du Nord* », Virginie QUINTREL, ingénieur environnement chargée de la concertation et Grégoire LEFEVRE, ingénieur chef de projet.

Jean-Louis CARLIER présente ensuite RTE et ses missions de service public avant d'expliquer les caractéristiques et fragilités du réseau de transport d'électricité régional. Puis il détaille la solution proposée - construction d'une ligne 400 000 volts à 2 circuits entre Charleville-Mézières et Reims en remplacement de la ligne existante – et ses enjeux en termes d'accompagnement du développement du territoire et d'amélioration de l'insertion paysagère du futur ouvrage.

Virginie QUINTREL commente ensuite un film présentant le survol de la ligne 400 000 volts existante entre les postes électriques de Lonny, Seuil et Vesle, en insistant sur les divers enjeux environnementaux traversés ou approchés par l'ouvrage aujourd'hui : habitat, vallées, terres agricoles, forêts... Ce film met en valeur les territoires traversés : la vallée de la Sormonne, les crêtes préardennaises, la champagne humide puis la champagne crayeuse.

Jean-Louis CARLIER revient ensuite sur les enjeux de la concertation engagée à l'occasion de ces réunions publiques : cadre réglementaire et principales étapes jusqu'à la mise en service de l'ouvrage et la dépose de la ligne existante. « *Le projet se déroulera en 4 années de concertation et 2 ans de travaux* ». Le directeur de projet RTE insiste notamment sur les différents temps d'échanges organisés pendant l'année 2011 : réunions publiques, permanences en mairies...

Vers 19 heures, la réunion se poursuit par des échanges avec les participants.

Echanges avec les participants

L'animateur passe la parole à la salle.

Jean-Paul DAVESNE, secrétaire de l'association Nature et Avenir : « *On n'a pas fait autant de concertation pour la construction du deuxième réacteur à la centrale de Chooz. Une question concernant la production locale d'énergie et la consommation : pourquoi l'électricité éolienne produite dans les Ardennes s'en va-t-elle si loin au lieu d'être consommée sur place ? Pourquoi ne fait-on pas plus pour les économies d'énergie, ça éviterait de doubler la ligne ?* » Jean-Paul DAVESNE poursuit : « *J'aimerais savoir, dans la salle, combien de personnes pensent que 80% de l'énergie produite en France est nucléaire, combien pensent que c'est plutôt 18% d'origine nucléaire ?* » Puis au résultat des mains levées, de « *dénoncer la désinformation d'EDF, des médias,... visant à faire croire qu'on ne peut pas se passer du nucléaire.* »
« *Par rapport au projet, nous avons aujourd'hui la centrale de Chooz qui produit 1350 MW, celle de Revin qui produit 800 MW, comment tout cela peut-il tenir sur une ligne dont la capacité maximale est de 1500 MW ?* »

Jean-Louis CARLIER revient sur le maillage du réseau : « *Le poste de Lonny reçoit en effet l'énergie produite par Chooz et Revin* » (qui sert surtout pour la production de pointe lors des pics de consommation). Puis il explique : « *Depuis Lonny, des lignes partent vers le nord, l'est, mais aussi le sud sur la ligne Lonny-Seuil-Vesle.* »

Concernant les énergies renouvelables, il rappelle l'intermittence de la production éolienne : « *Quand les éoliennes tournent, la production est supérieure à la consommation locale ; pour éviter les gaspillages, il faut transporter l'énergie plus loin. A l'inverse, si au cours d'une journée d'hiver sans vent les éoliennes ne tournent pas alors que la demande d'énergie est forte, il faut bien amener de l'électricité aux consommateurs. Peut-être que dans 40 ans, avec les progrès technologiques, chaque habitant, chaque industriel pourra s'auto-alimenter par une pile combustible. Mais aujourd'hui, on a besoin de transporter l'électricité.* » Et de rappeler les trois fragilités du réseau actuel : absence de ligne de secours pour alimenter le poste de Vesle, chute de tension sur l'agglomération rémoise, ligne en limite de capacité de transit.

L'animateur Jean-François SHERPEREEL complète la question : « *Peut-on se passer aujourd'hui du réseau ?* »

Jean-Louis CARLIER : « *Non bien sûr.* »

Nature et Avenir : « *Pourquoi votre projet va-t-il permettre un transit de 4600 MW, c'est pour permettre l'arrivée d'un EPR dans les Ardennes ?* »

Jean-Louis CARLIER rappelle l'indépendance entre RTE et le producteur d'électricité EDF avant de revenir sur les chiffres : « *Le projet consiste à créer 2 circuits de 2300 MW chacun dont un est utilisé comme circuit de secours. Le chiffre de transit maximal, c'est 2300 MW. Par rapport à aujourd'hui on aura donc une réserve de 800 MW, qui servira à accueillir la production d'énergies renouvelables à venir d'ici 2020* ».

Nature et avenir : « *La solution ne pourrait-elle pas être de mettre un faisceau quadruple sur les pylônes actuels ?* »

[A l'écran, une diapositive présentant la différence entre faisceau double et faisceau quadruple]

Jean-Louis CARLIER explique à l'assistance la différence entre faisceau double et faisceau quadruple

et conclut que cette solution permettrait de résoudre uniquement le problème de transit. « *Mais on n'aurait toujours qu'une seule ligne entre Charleville-Mézières et Reims, on ne résoudrait pas le problème de sécurité électrique ni le problème de chute de tensions. On répond à la troisième fragilité, mais pas aux deux premières* ».

Nicolas HARTER : « *N'est-il pas possible techniquement d'enfouir la ligne ?* »

Jean-Louis CARLIER explique les difficultés techniques et économiques d'une telle solution : « *Pour le transport d'électricité en souterrain en courant alternatif, il y a une « longueur critique » de 40 km, la ligne en fait 80. Pour pallier cette contrainte, il faudrait alors mettre en place des dispositifs de compensation « d'énergie réactive », des transformateurs-déphaseurs. On va fragiliser au final la fiabilité de la ligne car ajouter plus de composants, c'est aussi augmenter le risque de pannes.* »

Sur le plan financier, le coût déjà élevé du projet (80 millions d'euros pour la construction de la ligne) serait d'environ 350 millions d'euros dans le cas de la création d'une liaison souterraine à un circuit, « *avec aucun avantage environnemental et paysager puisqu'il faudrait garder la ligne existante* ». La création de deux nouvelles liaisons souterraines et le démontage de la ligne existante atteindrait quant à lui des montants prohibitifs : 700 millions d'euros. « *C'est pour cette raison que cette solution a été rejetée, au-delà de la problématique technique que cela peut poser.* »

L'animateur interroge RTE : « *Les pylônes vont être plus hauts, leur emprise plus large. Quel impact sur les terres agricoles ?* »

Grégoire LEFEVRE, chef de projet RTE, explique que l'emprise au sol de chaque pylône va en effet augmenter de 20% et rappelle : « *RTE n'est pas propriétaire des terres, il y a une servitude d'utilité publique mise en place pour laquelle le propriétaire et l'exploitant sont indemnisés.* »

« *Et a-t-on recours à une expropriation pour un projet de ligne très haute tension ?* »

Virginie QUINTREL, chargée de concertation RTE, explique qu'il n'y a en principe pas d'expropriation. « *La Déclaration d'Utilité Publique déclare une servitude d'utilité publique donnant le droit d'implanter des pylônes et autorisant des surplombs de parcelles* ». Et d'évoquer l'indemnité versée aux riverains au titre du préjudice visuel de la nouvelle ligne.

Bruno LEFEVRE de NOVY-CHEVRIÈRES: « *Il y a un grésillement assez important sous la ligne, est-il possible de réduire le bruit généré par la ligne ?* »

Grégoire Lefèvre de RTE explique le phénomène physique d'ionisation de l'air autour des câbles dû au champ électrique, champ lié à la tension et non au transit : « *La tension de la future ligne sera toujours de 400 000 volts, donc il n'y aura pas plus de bruit. Si la ligne génère un bruit anormalement élevé, il faut nous le signaler pour qu'on intervienne* ». Concernant le projet, il rappelle que la loi réglemente l'émergence de bruit : « *Il ne doit pas y avoir une augmentation du bruit supérieure à un certain seuil entre la situation avant et après* ». Et d'admettre qu'on ne peut pas supprimer complètement le bruit lié à la ligne et que celui-ci est plus important par temps humide.

Sur demande de l'animateur, l'habitant précise qu'il habite à 300 m. de la ligne et qu'à cette distance il n'entend rien.

Jean-Paul DUPUIS : « *La ligne est bien entretenue, elle a même été renforcée depuis la tempête de 1999. Il est dommage de ne pas la laisser. De plus, si on met 2 circuits sur une seule file de pylône, si le pylône tombe les deux circuits tombent... Ne faut-il pas créer une autre ligne et laisser l'existante ?* »

Jean-Louis CARLIER admet que cette solution est intéressante sur le plan économique mais s'avère peu avantageuse sur le plan environnemental.

Il explique que des retours d'expérience ont eu lieu depuis la tempête de 1999 et qu'aujourd'hui les ouvrages sont dimensionnés pour résister à des vents bien supérieurs à ceux de la tempête de 1999 : « *Mais le risque zéro n'existe pas, quand bien même un pylône tombe entre Charleville et Reims il y aura toujours une possibilité d'alimenter Vesle par le sud. Après, il peut toujours y avoir un scénario catastrophe où tous les pylônes tombent, mais ce jour-là le problème ne sera pas restreint aux lignes électriques* ».

Un habitant : « *Le tracé de la ligne actuelle est très rectiligne, on voit qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités de s'en écarter. Combien de variantes ont été étudiées ? A quelle distance minimale les futurs pylônes peuvent-ils se trouver de la ligne existante ?* »

G. Lefèvre précise qu'il faudra en effet conserver la ligne actuelle qui alimente en électricité 700 000 personnes pendant que l'on construit la future ligne : « *Pour des raisons de sécurité pendant le chantier, la distance minimale à respecter doit être de 50 mètres, ponctuellement moins.* »

Il précise ensuite que « *concernant les variantes, il y en aura autant que nécessaire : rien n'est étudié pour l'instant.* »

L'animateur précise la question : « *Est-il possible de faire des zig zag avec la ligne ?* »

Jean-Louis CARLIER explique qu'une ligne « en zig zag » n'est pas très harmonieuse : « *L'impact paysager sera plus important et cela augmente le nombre de pylônes, la longueur des câbles, donc le coût du projet* ». Il envisage toutefois cette possibilité « *pour éviter un secteur particulièrement sensible comme par exemple la zone Natura 2000 de la Vallée de l'Aisne. C'est pour cela qu'il ne faut écarter aucune possibilité dans l'aire d'étude qui sera définie d'ici juin* ».

Laurent DEVILLE, agriculteur : « *J'ai installé un système de drainage sur mes parcelles en tournant autour du pylône. Quand vous allez reconstruire vous allez tomber sur mes drainages en installant le nouveau pylône.* »

G. Lefèvre : « *Lorsqu'il y a possibilité de repérer les drainages, on les protège, on les déplace puis on les remet en place. S'il n'y a pas de possibilité de les repérer, on répare chaque système endommagé. A la fin des travaux, on remet le terrain et le réseau de drainage dans l'état dans lequel on l'a trouvé.* »

Un agriculteur : « *Un pylône c'est une contrainte, il faut tourner autour, ce n'est pas pratique. Puis il y a le problème des hauteurs des câbles, il faut faire attention quand on utilise une moissonneuse batteuse* »

G. Lefèvre rappelle la Loi et les règles techniques de construction : « *les câbles au plus bas ne doivent pas être à moins de 8,5 mètres du sol. On peut envisager ponctuellement de faire plus, d'ailleurs on est souvent plus haut* »

Jean-François DUPUIS : « La hauteur des câbles sera plus haute de 10 mètres sur la future ligne puisque les pylônes seront plus hauts de 10 mètres ? »

G. Lefèvre explique que la hauteur sera globalement la même que sur la ligne actuelle : « On table sur une hauteur de 10 mètres au-dessus du sol. ».

Jean-François DUPUIS : « vous prévoyez 19 pylônes supplémentaires pour la nouvelle ligne. C'est donc que vous savez exactement où elle passera. »

G. Lefèvre : « Non, on ne sait pas précisément le nombre de pylônes qu'aura la ligne demain. Ce chiffre n'est qu'une simple estimation qui correspond, si vous faites le calcul, à la longueur des portées de la ligne actuelle. »

Jean-Louis CARLIER confirme qu'aucune étude technique n'est à ce jour réalisée et rappelle le caractère itératif de la concertation : « A la fin de l'année, un fuseau de moindre impact sera défini et ensuite un tracé sera soumis à enquête publique. Ce n'est qu'après cette étape que commenceront les études techniques détaillées. 19 pylônes, c'est une simple estimation tenant compte du fait qu'avec une ligne double circuit, les pylônes devront être un peu plus rapprochés que pour la ligne actuelle. Mais là encore ça dépendra de la concertation. Si sur un secteur, il est décidé que la question paysagère prédomine et qu'il ne faut pas de pylônes plus hauts que ceux d'aujourd'hui, il faudra en mettre plus. Si au contraire on met des pylônes plus grands, on pourra plus les espacer et donc peut-être avoir au final moins de pylônes qu'aujourd'hui. » Et d'insister sur le fait qu'aujourd'hui, « il n'y a aucun projet dans les cartons ».

L'animateur demande une précision : « En novembre, nous pourrions avoir un aperçu du tracé ou des tracés possibles de la future ligne ? »

Jean-Louis CARLIER rappelle que l'objectif de la concertation en 2011 est de déterminer un fuseau d'ici à la fin de l'année. Ce fuseau correspond à une bande large de plusieurs centaines de mètres dans laquelle sera ensuite cherché un tracé. « Ce tracé sera soumis à enquête publique préalablement à l'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique au cours de l'année 2012, ce n'est qu'à ce moment que l'on saura précisément où passera la ligne. »

Un habitant : « Combien d'hectares d'arbres seront coupés pour faire passer la future ligne ? »

Jean-Louis CARLIER : « Faut-il ne pas couper d'arbres en plus ? Peut-on réutiliser les tranchées existantes ? Est-il préférable de passer ailleurs quitte à créer d'autres tranchées ?... C'est la concertation qui permettra de répondre à ces questions. Comme toujours, il s'agira de trouver un compromis. »

L'animateur évoque un principe : « Peut-on dire 1 arbre coupé, 1 arbre planté ? »

Jean-Louis CARLIER confirme que cela se fait dans d'autres départements et que le principe pourra être posé au cours de la concertation. « Pour exemple, le principe d'1 arbre coupé, 3 replantés a été décidé dans le département du Nord ».

L'animateur complète sa question : « Il y a une somme, dans vos 105 millions, destinée à accompagner le projet. Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Jean-Louis CARLIER explique le principe de la concertation et de l'étude d'impact : « J'ai un projet, ce projet a-t-il des impacts ? Puis-je faire en sorte qu'il n'y en ait pas ? Comment puis-je les réduire ? Si je ne peux pas les réduire, comment puis-je les compenser ? ». Puis il donne les grandes lignes du Plan d'Accompagnement de Projet, estimé à 8 millions d'euros (10% du coût de la nouvelle ligne), qui

permet de financer des projets locaux de développement durable ou des mesures de compensations. « RTE ne décide pas des projets financés, une instance de concertation pilotée par le Préfet décrit les principes d'éligibilité des projets locaux et les instruira. ».

Un ancien exploitant agricole de Ménil-Annelles regrette que les agriculteurs ne touchent leurs indemnités qu'une fois pour toute alors que les communes bénéficient d'une taxe annuelle.

Virginie Quintrel précise que l'exploitant agricole est indemnisé périodiquement en fonction de la durée de son bail, ce qui représente un paiement renouvelé au maximum tous les 9 ans. Le montant de cette indemnité prend en compte la perte de rendement et la perte de culture.

Jean-Louis CARLIER complète en expliquant que le barème de l'indemnité agricole est négocié et révisé régulièrement avec les Chambres d'Agriculture au niveau national et décliné région par région. « L'année dernière nous avons signé le barème pour la Champagne-Ardenne avec les Chambres d'agriculture, les FDSEA et tous les représentants du monde agricole. » Il précise aussi que le paiement périodique est plus juste aujourd'hui, puisque lié au bail. « Avant, l'indemnité était versée pour 40 ans, et si l'exploitant partait en retraite le nouveau venu ne touchait rien. »

Il est enfin rappelé que la commune touche une taxe -la taxe pylône- qui n'est pas liée à une gêne mais correspond à un impôt.

Bernard VINCENT, Président de Nature et Avenir : « Lors du démontage de la ligne, retirez-vous les blocs béton du sol, replantez-vous les tranchées dans les massifs forestiers ? »

Jean-Louis CARLIER : « Cela fait partie des sujets à traiter en concertation : faut-il laisser la tranchée existante pour maintenir une lisière favorable à la biodiversité ? Ou au contraire RTE peut-il participer à son reboisement ? » Concernant les blocs béton, ils sont enlevés jusqu'à une certaine profondeur.

L'animateur propose d'aborder les questions liées au chantier: « Pouvez-vous nous dire un mot de la gêne liée aux travaux, que ce soit pour les exploitants agricoles ou pour les usagers classiques ? »

G. Lefèvre : « On fait tout pour anticiper et limiter les impacts éventuels des travaux : repérage et protection des drainages, mise en place de géotextile pour que le passage sur les parcelles soit le plus discret possible, etc. Un état des lieux est réalisé avant et après les travaux. Et enfin, RTE s'engage à réparer tout dommage ».

« Vous allez bloquer l'autoroute pour construire la nouvelle ligne ? »

G. Lefèvre explique que des équipements spéciaux et des modalités de chantier existent pour maintenir la circulation durant les travaux.

« Vous allez utiliser un hélicoptère pour passer les câbles ? »

G. Lefèvre : « Il est trop tôt pour le dire, ça dépendra où passera la ligne, on l'utilise quand la zone est difficilement accessible. » Puis d'expliquer les précautions prises lors de l'utilisation des hélicoptères : « Dans tous les cas, on prévient les éleveurs pour que les bêtes soient déplacées le temps de l'intervention et éviter de les effrayer ».

Un exploitant demande : « Peut-on irriguer les terres pendant que vous installez vos câbles ? »

G. Lefèvre : « Oui, c'est possible. Il y a quelques mesures à respecter mais c'est possible. »

Nature et Avenir : « Vous annoncez une hausse de consommation de 1,2%. EDF, entreprise de service public, n'a-t-elle pas plutôt intérêt à investir ces 100 millions d'euros dans la MDE (Maîtrise de la Demande en Energies) ? »

Jean-Louis CARLIER rappelle que RTE doit assurer la sûreté du système électrique national et reste indépendant d'EDF. Il précise que la Maîtrise de la Demande en Energies « en particulier dans les bâtiments tertiaires, dans les habitations » a été prise en compte dans les prévisions de croissance de la consommation d'électricité.

Par ailleurs, Jean-Louis CARLIER rappelle que « selon l'ADEME, 100 millions d'euros investis dans des actions de développement durable entraînent une baisse de la consommation d'électricité de l'ordre de 0,1 à 0,2%. Et cela ne résoudrait pas le problème de l'absence de liaison de secours pour alimenter le poste de Vesle depuis le nord, les chutes de tension sur l'agglomération rémoise et le transport de l'énergie produite par les éoliennes quand elle n'est pas consommée localement. »

Nature et Avenir élargit le sujet : « c'est un vaste problème de société : on ne pourra pas continuer à produire toujours plus et à consommer toujours plus. »

L'animateur constate qu'il s'agit en effet d'un débat de société.

Un habitant estime que la ligne actuelle alimente la région parisienne et les pays voisins.

Jean-Louis CARLIER développe la notion de mutualisation des moyens de production d'électricité et le rôle du réseau de transport d'électricité dans ce système. « Au 19^{ème} siècle, ce sont surtout les industries qui ont apporté l'électricité : chaque usine avait son propre système de production électrique par une turbine vapeur, qui alimentait l'usine mais aussi les habitations riveraines. Un jour, une usine s'agrandit, il faut une deuxième turbine vapeur. On constate qu'une autre usine voisine a le même besoin. Ensemble ils construisent une troisième turbine entre les deux usines et la mutualisent à travers un réseau. La solidarité entre les territoires date de plus d'un siècle. Aujourd'hui, on va vers plus de solidarité entre les territoires, et c'est tant mieux. Il y a une solidarité interrégionale : oui, une partie de l'électricité qui va vers Reims puis vers Troyes dessert la région parisienne. Mais à certains moments, l'électricité peut faire un chemin inverse, notamment quand on met hors tension la ligne entre Charleville-Mézières et Reims en été pour l'entretenir. »

Puis Jean-Louis CARLIER insiste sur la nécessité de mutualiser les moyens de production à travers l'Europe pour économiser de l'énergie : « On va aussi chercher l'énergie en Belgique, les belges en Allemagne, les allemands au Danemark... c'est l'Europe de l'électricité. Si les pays fermaient leurs frontières électriques, chacun devrait produire 10 à 15 % d'électricité en plus. » Et de rappeler que le maillage du réseau et les interconnexions permettent, en cas d'incident sur une ligne, d'éviter ou de limiter les coupures d'électricité.

Après avoir sollicité une nouvelle fois la salle, l'animateur demande à RTE comment seront pris en compte les débats et si de nouvelles questions pourront être posées par la suite.

Jean-Louis CARLIER confirme que des comptes-rendus seront publiés sur internet et transmis aux élus locaux. Ensuite chacun pourra poser des questions sur internet, par courrier, par téléphone. Toutes les coordonnées sont mentionnées dans les dossiers d'information remis aux participants et adressés aux mairies.

Sur demande de l'animateur qui après avoir fait le tour de la salle constate qu'il n'y a plus de question, Jean-Louis Carlier termine la réunion en rappelant les prochaines réunions publiques ainsi que les grandes étapes de la concertation pour 2011 : définition de l'aire d'étude en juin, permanences publiques en septembre pour partager sur les enjeux du territoire, mise à disposition de registres en mairie, et enfin réunion publique sur les fuseaux en novembre, « *début novembre, pour nous aider à trouver le fuseau de moindre impact.* »

Vers 20 heures, les participants se retrouvent autour d'un buffet facilitant ainsi la poursuite des échanges avec le maître d'ouvrage RTE et son équipe.